

## ⑦ La conservation des objets métalliques dans les églises

### **Les conditions de sécurité**

Les objets métalliques sont faits pour être vus. Les vrais connaisseurs savent apprécier la qualité d'un objet au premier coup d'œil. Le Service Régional de l'Inventaire a procédé au marquage des pièces d'orfèvrerie les plus remarquables. Certaines bénéficient de la protection des Monuments Historiques. Il est toujours recommandé de faire appel à des experts agréés pour estimer la qualité d'un objet. En règle générale, il est préférable de les conserver sur place, dans une sacristie fermée à clé, même s'ils ne sont plus utilisés. Certains peuvent être mis en réserve dans des coffres-forts. Si tel est le cas, prière de se reporter aux conditions de rangement et d'entretien figurant ci-dessous. Par prudence, évitez de cacher les clés de sacristie à proximité immédiate des portes. Il est plus facile qu'on ne le pense de les découvrir.

Il est important que les objets précieux ne restent pas en réserve dans les sacristies, mais continuent de servir pour la liturgie. Ils ont d'ailleurs été conçus dans ce but. Des vases sacrés, par exemple, ayant une certaine valeur sur le plan artistique, peuvent être utilisés lors d'une fête, d'une solennité, d'une commémoration. Une bonne coordination sur ce point avec le curé, le sacristain et l'équipe liturgique est indispensable. Pour certaines pratiques liturgiques comme l'adoration eucharistique, veillez à ce qu'une personne au moins assure une « présence » en permanence devant l'ostensoir (cela peut se faire par roulement). La même règle prévaut si la paroisse décide d'exposer ponctuellement les objets précieux qu'elle possède pour sensibiliser un large public. Sur les feuillets de présentation qui peuvent être remis à cette occasion, il suffit de mettre les objets en rapport avec leur environnement liturgique (l'aspect patrimonial est important, mais il reste toujours secondaire) et, bien sûr, ne donnez pas de précision sur la valeur pécuniaire de l'objet !

En cas d'incendie, prière de se référer aux conditions de sécurité définies par les commissions spécialisées.

Pour toute question se rapportant à la protection, au rangement et à la sécurité des objets métalliques prévenir le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art si l'objet est inscrit au titre des Monuments Historiques. S'il est classé, prévenir le Conservateur des Monuments Historiques.

Pour tout doute concernant l'état de conservation des objets métalliques, prévenir le responsable de l'inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré.

### **Le sacristain : un indispensable serviteur de l'Église**

Le sacristain doit être informé par les affectataires du lieu (curé, autres ministres) et par le Conseil de Fabrique ou le Conseil de gestion de l'utilisation des objets métalliques et veiller à leur rangement dans la sacristie. Il importe de bien distinguer ce qui relève d'un usage courant de ce qui relève d'un usage ancien mais nécessite des mesures de conservation préventive.

Gardez précieusement dans vos archives toute la documentation se rapportant à la commande, à la réalisation et à l'acquisition des objets.

### **Le rangement et la conservation des objets métalliques**

Les objets métalliques doivent être conservés dans leur coffret d'origine. Mais avant tout rangement, il est indispensable de s'assurer de leur propreté. Il est préférable de les emballer dans du papier de soie pour les protéger de la poussière. On peut aussi les emballer dans un tissu de

## Inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré

### FICHER N° 5 - LA CONSERVATION DES OBJETS MÉTALLIQUES DANS LES ÉGLISES

coton blanc. Il faut éviter de les toucher avec les doigts. Ces derniers, même propres, laissent toujours des traces qui provoquent l'oxydation.

Les pièces d'orfèvrerie doivent être rangées à l'abri de la poussière. Elles ne doivent pas entrer en contact avec le bois, le cuir et la laine qui peuvent les ternir. Il faut laisser suffisamment de place entre les objets pour ne pas les entrechoquer en les manipulant.

Le regroupement des éléments d'un même ensemble est toujours souhaitable pour éviter leur dispersion (chandelières par série, seaux à eau bénite avec leurs goupillons, encensoirs avec leurs navettes, etc.) Il est recommandé de placer tout ce qui a rapport avec l'autel dans un même meuble (calices, patènes, burettes, encensoirs, seaux à eau bénite, croix). Dans la mesure du possible, évitez de ne pas mettre sur une même étagère des objets de matériaux différents (par exemple : chandelières et livres, seaux à eau bénite et vases). Les objets métalliques sont mis ensemble, les livres sur une autre étagère, etc.

Leur accès doit être aisé. La sacristie doit toujours être fermée à clef.

Pour nettoyer les objets métalliques, certaines mesures sont nécessaires :

- prendre un seul objet à la fois et le manipuler avec les deux mains ;
- avant de le déplacer, s'assurer de l'endroit où il va être posé ;
- s'assurer également de sa solidité avant de le prendre ;
- ne jamais le nettoyer à l'eau ;
- ne pas utiliser les produits d'entretien traditionnels, qui accélèrent le vieillissement et risquent de détruire la dorure, l'argenture ou le décor peint ;
- ne pas utiliser de produits abrasifs qui provoquent des rayures irréversibles ;
- ne jamais chercher à retirer la crasse qui s'est logée dans les creux du décor ;
- la corrosion des métaux les rend ternes ; toutefois, en voulant la retirer, on retire également la pellicule qui protégeait le métal et la couche de dorure ou d'argenture qui la décorait ; l'objet brille, mais il est devenu plus fragile, car il a perdu sa protection d'origine ;
- dans tous les cas, il est préférable de dépoussiérer les objets avec un pinceau, de les essuyer avec un chiffon sec doux, de les emballer dans du papier de soie et d'utiliser des gants.

### Quelques remarques complémentaires

Il convient dans tous les cas d'être vigilant et méticuleux, de responsabiliser les personnes concernées, d'être régulier dans l'entretien et la surveillance (une vérification annuelle des lieux, des meubles et des objets est un minimum).

Le Conservatoire du patrimoine religieux, quand il sera ouvert, devra prendre en charge la conservation et la restauration de certains objets. Dans l'immédiat, les meilleurs lieux de conservation restent toujours les sacristies.

La vente des objets métalliques est une décision grave qui ne peut pas être prise à la légère. Les objets précieux ont une valeur liturgique, patrimoniale et artistique. Leur vente ou leur prêt doivent être soumis à une réflexion qui dépasse le cadre strictement paroissial. Dans tous les cas, prévenir le responsable de l'inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré.

Ce document a été réalisé à partir d'un ouvrage de Geneviève Rager (*La conservation des objets mobiliers dans les églises. Outil d'auto-évaluation*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, collection « Guides pratiques de la direction de l'architecture et du patrimoine », Paris, 2004, 118 p.) et des fiches pratiques du Musée d'Art Sacré de Dijon (Monastère des Bernardines 17, rue Sainte Anne 21000 DIJON Tél. 03 80 44 12 69).